

TOUGET



Zoom sur le Recensement

Page 2

Dossier : notre communauté de communes

Page 3

Téléthon 2012

Décorations de Noël

Etat Civil

Page 4

**Bulletin
Municipal
n° 36**

**Décembre
2012**



TOGATUS

Invitation

*Monsieur le Maire
et le conseil municipal
vous présentent leurs meilleurs
voeux 2013 et vous invitent, à cette
occasion, à la Ferme de la Culture, le*



***Dimanche 6 janvier 2013
à 11h00***

Mairie

☎ 05.62.06.80.33

Secrétariat : lundi et
vendredi 9h-12h / 14h-18h

Mercredi 9h -12h

Permanence du maire et de

l'équipe :

samedi 10h-12h

🌐 www.mairie-touget.fr

✉ mairie@mairie-touget.fr

Les communes de **moins de 10 000 habitants** font l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee. Et cette année, nous sommes concernés...

Objectifs et méthodes

Il permet de fournir tous les ans des données récentes et régulières sur la population, les logements et leurs caractéristiques.

La réforme de 2004 a rendu le recensement annuel et répond à la demande de données plus récentes et régulières, ainsi qu'au souhait de lisser la charge financière et humaine que représentait le recensement général.

Compte tenu du très grand nombre et de la diversité des communes (environ 37 000 communes sur l'ensemble du territoire, dont la moitié ne dépassent pas les 400 habitants), un dispositif d'échantillonnage particulier a été mis en œuvre, avec un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants.

Communes - de 10 000 habitants

Le recensement est exhaustif : sur un cycle de 5 ans, toutes les communes sont enquêtées. Ces communes représentent la moitié de la population de la France.

Elles ont été réparties en cinq groupes, dispersés sur le territoire. Chaque année, les communes appartenant à l'un des cinq groupes sont recensées.

Les résultats statistiques sur les habitants et les logements sont, depuis juillet 2009, mis à disposition sur le site www.insee.fr et actualisés chaque année.

Le recensement 2013 à TOUGET

A Touget, le dernier recensement ayant eu lieu en 2008, l'INSEE nous impose de re-collecter les données cette année (pour exemple, nous comptons alors 507 habitants, 25,6 habitants au km², 198 ménages...).

Notre agent recenseur—**Jean-Charles MATHEY**— se rendra donc à votre domicile à partir du **17 janvier 2013**. Si vous ne le reconnaissez pas, n'hésitez pas à lui demander sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

Il vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la mairie ou directement à l'Insee (dans ce cas, le préciser à l'agent qui vous remettra une enveloppe spéciale) **au plus tard le 16 février 2013**.

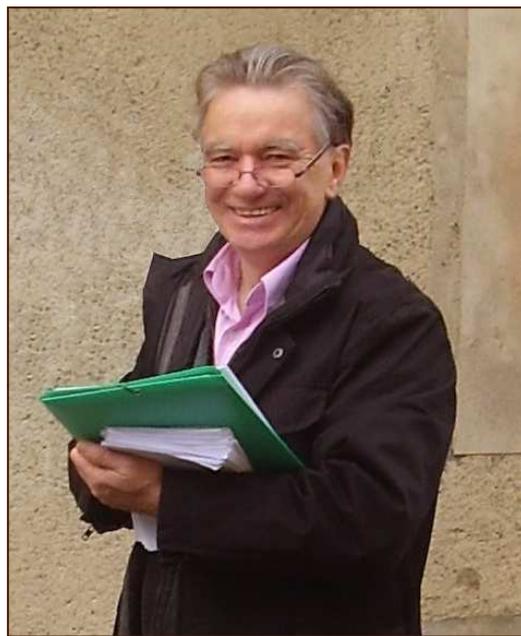
Communes + de 10 000 habitants

Cela concerne plus de 900 communes, qui sont enquêtées tous les ans par sondage.

Les adresses de la commune comportant des logements d'habitation sont réparties en cinq groupes, chacun de ces groupes étant réparti sur le territoire.

Pour chaque enquête annuelle de recensement, un des cinq groupes est sélectionné. Dans ce groupe, un échantillon d'adresse représentant 40% des logements, soit 8% des logements de l'ensemble de la commune, est tiré. A ces adresses, l'ensemble des logements et de la population est enquêté.

Au bout de cinq ans, par rotation des groupes, l'ensemble du territoire de la commune aura été pris en compte et 40% des logements auront été recensés.



Jean-Charles MATHEY, agent recenseur désigné par la mairie, viendra frapper à votre porte dernière quinzaine de janvier ou première quinzaine de février.

DOSSIER : notre Communauté de Communes

Touget, comme les autres communes du canton, fait partie de la Communauté de Communes TERRIDE-ARCADECHE. Elle est déjà le résultat de la fusion des 2 communautés Terride et Arcadèche depuis janvier 2004. Cette collectivité territoriale exerce les compétences déléguées par les communes :

- ⇒ L'entretien de routes communales
- ⇒ L'équipement, le fonctionnement et l'investissement sur les cinq écoles du canton.
- ⇒ Les services
 - d'aide ménagère
 - de restauration scolaire
 - des gardes d'enfants avant et après la classe

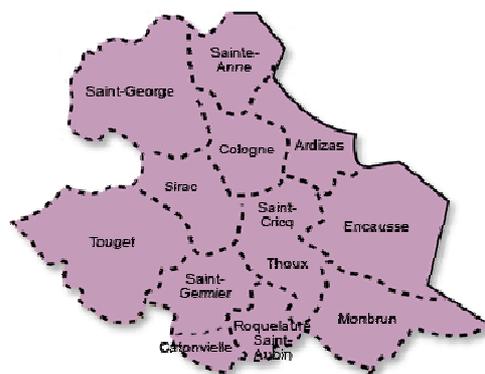
Pourquoi une fusion ?

Le volet intercommunal de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 oblige les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à :

- ⇒ couvrir intégralement le territoire,
- ⇒ supprimer les enclaves et les discontinuités,
- ⇒ être constitués d'au moins 5 000 habitants (à l'exception des intercommunalités dont le territoire est situé en zone de montagne et des EPCI dont les caractéristiques géographiques sont particulières).

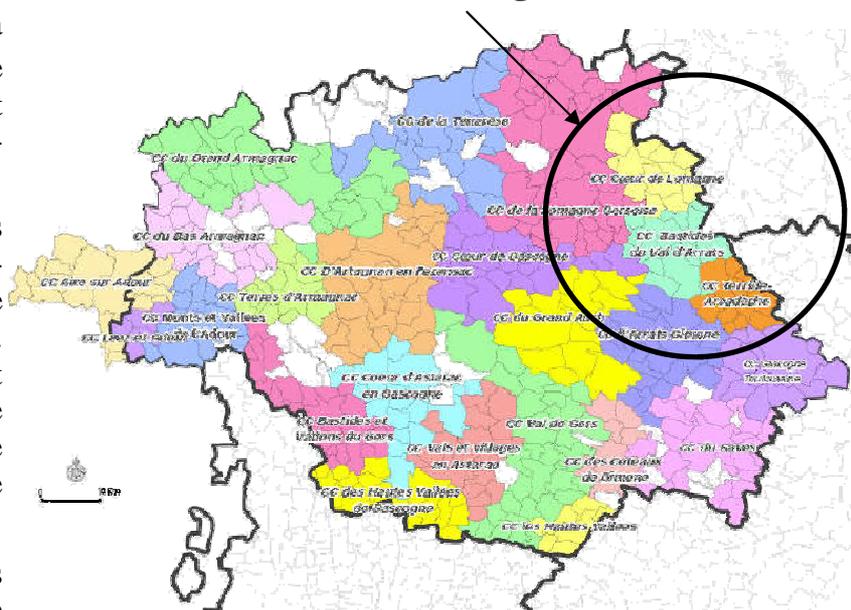
Notre communauté comptant 3557 habitants (INSEE 2009) avait donc obligation de se regrouper, mais avec une communauté voisine pour des obligations de continuité territoriale. Les critères de regroupement qui devaient orienter notre décision étaient des critères de compétences exercées (celles-ci devant être conservées par la nouvelle communauté), de bassin de vie, d'orientations territoriales.

Le choix s'est donc orienté vers Les Bastides de Lomagne du Val D'Arrats (communauté du canton de Mauvezin). La Communauté Cœur de Lomagne (Saint Clar) ayant eu la même réflexion s'est également dirigée vers la CCBVA. Ainsi, au 1er janvier 2013, la nouvelle communauté —Les Bastides de Lomagne— regroupement de ces 3 EPCI, comptera près de 11 000 habitants, 41 communes et s'étendra de l'Isle-Bouzon à Monbrun.



La nouvelle communauté

Les Bastides de Lomagne



Bastides de Lomagne exercera donc 9 compétences : le domaine scolaire, la voirie, le développement économique, l'aménagement du territoire, la culture, le tourisme, l'assainissement, le domaine social, la petite enfance.

En ce qui concerne l'assainissement, il est important de noter que chaque ancienne communauté conservera son fournisseur (La Barousse pour notre canton). Les 56 délégués ont été désignés par les communes et siègeront jusqu'au renouvellement des conseils municipaux en 2014.



Les animations et le bilan 2012

Diverses animations ont été organisées par les associations tougétoises à l'occasion du Téléthon 2012 : loto, randonnée, jeux, concerts, tombola, livrothon, lancer de ballons... une pléiade d'activités qui a permis un bénéfice de 2481,79 euros, soit 100 euros de plus que l'an dernier : merci à tous les Tougétois qui se sont mobilisés, qui ont donné temps et argent lors de cette manifestation.



Décorations de Noël



Pour la deuxième année consécutive, des bénévoles volontaires et motivés ont paré le village de décorations façonnées par leurs soins. Les enfants du CLAE ont pris part à l'événement, en venant accrocher eux-mêmes leurs créations, assistés de leurs animateurs. La Halle et le centre du village ont ainsi pris des couleurs de fête, permettant à chacun d'entre nous de nous transporter dans la magie de Noël.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à cette métamorphose.



Comité des Fêtes

L'association Comité des Fêtes Entr'actes ne souhaitant plus organiser la fête du village, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés qui voudraient reconstituer un Comité des Fêtes et proposer activités et festivités aux Tougétois. Si ces animations permettent de nous distraire, elles peuvent également être vecteurs de lien social, créatrices d'un esprit de village solidaire et d'enrichissement culturel... Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir vous adresser à la mairie.

Etat Civil

Les bébés

Nathan LEMAHIEU le 10 novembre

Nos adieux

Armande CARLIER le 26 septembre
Bruno FAIDUTTI le 28 septembre
Françoise TOURON le 31 octobre